

IBAN: CH20 8080 8002 3814 7099 4

## FACTURE Divers

Nº facture

: 126035 / 74937

Date facture

: 19.11.2024

Date d'échéance

: 28.02.2025

No TVA

Madame

Weiss Morgane

Route de Praz-Véguey 29

1022 Chavannes-Renens

Libellé

**Montant** 

COLLEGE DE LA FORCLAZ

Location des 29 et 30 mars 2025

390.00

Solde en notre faveur

390.00

Recours : le recours administratif s'exerce dans un délai de 30 jours dès la notification de la décision attaquée, par acte écrit et motivé, auprès de la commission communale de recours (art. 45 et suivants LiCom et art. 73 et suivants LPA-VD).

Réclamations : la réclamation s'exerce par acte écrit et sommairement motivé dans les trente jours dès la notification de la décision attaquée (art. 66 et suivants LPA-VD)

## Récépissé

Compte / Payable à CH48 3080 8002 3814 7099 4 Commune d'Ormont-Dessous

1863 Le Sépey

Référence 00 00000 30000 74937 00012 60358

Payable par Weiss Morgane Route de Praz-Véguey 29 1022 Chavannes-Renens

Monnaie CHF Montant 390.00 Section paiement



Monnaie CHF

Montant 390.00

Point de dépôt

Compte / Payable à

CH48 3080 8002 3814 7099 4 Commune d'Ormont-Dessous

1863 Le Sépey

Référence 00 00000 30000 74937 00012 60358

Payable par Weiss Morgane

Route de Praz-Véguey 29 1022 Chavannes-Renens